

MÉTHODE ET EXERCICES

Droit constitutionnel

Méthodologie et exercices corrigés

- **Méthodologie** des principaux exercices :
dissertation, commentaire, cas pratique
- **L'intégralité du programme** de droit
constitutionnel en **16** thèmes

Silvano Aromatario
Alexandre Bonduelle



Droit constitutionnel

Méthodologie
et exercices corrigés

Silvano Aromatario

Maître de conférences à l'université de Valenciennes

Alexandre Bonduelle

Maître de conférences à l'université de Valenciennes

Ancien doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion



ISBN 9782340053663
© Ellipses Édition Marketing S.A., 2019
32, rue Bargue 75740 Paris cedex 15



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3^{°a}), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

« On ne peut se passer d'une méthode
pour se mettre en quête de la vérité des choses. »

Descartes, *Discours de la méthode*, 1637

Aux lecteurs

L'ouvrage *Droit constitutionnel – Méthodologie et exercices corrigés* s'adresse en particulier aux étudiants inscrits en première année d'une Licence de droit, d'AES et de science politique.

Il est destiné à permettre aux étudiants d'être capables d'appréhender n'importe quel type d'épreuve rencontrée en droit constitutionnel. Voilà pourquoi il peut ne pas se lire de manière linéaire mais peut être utilisé en fonction des exercices traités ou des thèmes abordés.

Deux parties structurent l'ouvrage. La première consacrée à la méthodologie des principaux exercices traditionnellement proposés en travaux dirigés et en examen : la dissertation, le commentaire (de toute nature), le cas pratique. La seconde partie, constituée de seize chapitres, couvre thématiquement l'intégralité du programme de droit constitutionnel : d'abord « théorie et principes » puis « la V^e République ». Chaque chapitre aborde un sujet susceptible d'être donné à un examen. Le sujet est réalisé en insistant sur les étapes préparatoires que doit respecter un étudiant pour le traiter convenablement. Parmi ces étapes, la phase préparatoire au brouillon est essentielle mais trop souvent négligée ; pour en mesurer l'importance, les développements qui doivent s'y trouver sont réalisés sur un fond quadrillé se différenciant ainsi du devoir à rendre.

C'est là que se situe l'originalité de cet ouvrage : exposer comment tout sujet doit être préparé. D'ailleurs, les étudiants, bien souvent, ne comprennent pas comment un sujet corrigé a été rédigé. Comment en est-on arrivé là ? L'ouvrage a donc l'ambition de dépasser les simples conseils et de montrer pas à pas le cheminement réflexif qu'implique le traitement d'un sujet, de la phase préparatoire au brouillon à celle rédactionnelle de la copie d'examen.

Partie 1

Conseils de méthodologie

La dissertation

La dissertation est un incontournable des sujets de droit constitutionnel. Or c'est loin d'être un exercice facile si on ne l'aborde avec méthode : il ne s'agit surtout pas de restituer une partie du cours sous forme d'une simple récitation. Il importe avant tout de démontrer un usage pertinent de ses connaissances au service d'une véritable démonstration. L'assimilation de connaissances étant considérée comme acquise, c'est en effet la manière dont on les utilise pour construire la dissertation qui fera la différence et qui attestera d'une capacité à construire un raisonnement juridique, ce faisant nécessairement logique.

Une bonne dissertation se construit donc par étapes, respectant pour chacune d'elles un temps déterminé afin de ne pas dépasser les 3 h de l'épreuve. On peut répartir ce temps en deux phases : une première consacrée à la préparation de la dissertation au brouillon (1 h 30) et une seconde destinée à la rédaction proprement dite de la dissertation sur la copie d'examen en suivant la trame préparatoire du brouillon (1 h 30).

On comprend dès lors l'importance de cette première phase puisque d'elle va dépendre la rédaction finale qui est tout sauf improvisée.

Phase 1 : La préparation au brouillon

🕒 1 h 30

On utilise ici deux à trois brouillons dont seul le recto sera sollicité afin de conserver une vue d'ensemble de son travail et ne pas perdre ses idées en tournant les pages. Cette phase préparatoire comprend 5 étapes.

➤ Étape 1 Comprendre et délimiter le sujet

🕒 10 min

Il faut avant tout, pour éviter un hors sujet, étudier la manière dont le sujet est posé, c'est-à-dire chercher à comprendre ce qui est demandé. Il importe donc de ne pas commencer à traiter le sujet sans être assuré de sa signification. La compréhension du sujet suppose sa délimitation. Il faut donc d'abord ne pas hésiter à le recopier mot pour mot sans omettre la ponctuation qui peut s'avérer déterminante pour la signification globale du sujet. Il est possible ensuite de souligner ou d'extraire les mots les plus importants pour les définir. Il convient de les examiner un à un : en effet, la formulation choisie n'est jamais le fruit du hasard mais au contraire a été pesée par le rédacteur. L'énoncé est primordial : une lecture trop rapide pourrait malencontreusement identifier un sujet identique sous deux libellés différents au risque de passer à côté de deux sujets pourtant bien distincts.

► Exemple

1. La révision de la constitution sous la V^e République
2. Faut-il réviser la constitution de la V^e République ?

Le thème général des deux sujets est sans nul doute la révision constitutionnelle, mais dans le premier cas, le sujet implique de montrer comment la constitution de 1958 peut être révisée, en insistant sur sa procédure ; alors que dans le second cas, le sujet, formulé sous forme interrogative, implique nécessairement une réponse négative ou positive quant à l'opportunité et/ou la possibilité d'une révision du texte constitutionnel.

Il faut aussi faire attention à ce que ne dit pas le sujet ou plutôt à ce qu'il dit de manière implicite.

► Exemple : *La constitution ne doit-elle pas être dépassée ?*

Le terme « dépassée » renvoie au fait que d'autres éléments formellement extérieurs au texte constitutionnel peuvent avoir autant si ce n'est plus d'effets sur le fonctionnement d'un régime politique. C'est notamment le cas de la coutume constitutionnelle et du contrôle de constitutionnalité. On est conduit dès lors à développer ces notions alors qu'elles n'étaient pas explicitement formulées dans l'énoncé du sujet.

On peut aussi envisager des sujets pouvant apparaître à première vue comme non juridiques. Toute la question sera donc de déceler les éléments juridiques sous-jacents, ce qui revient à se poser, comme toujours, la question du pourquoi d'un tel sujet.

► **Exemple : 1962**

Ici l'énoncé est un nombre, ce qui peut déconcerter. Ce n'est évidemment pas un article et l'on pense rapidement à une année. Ce sujet est donc posé parce qu'en 1962 un ou des événements notables ont bouleversé le système constitutionnel alors en vigueur. Il se trouve qu'en droit constitutionnel on peut considérer l'année 1962 comme la seconde naissance voire la véritable naissance du régime constitutionnel de la V^e République en raison d'une révision constitutionnelle importante qui a permis l'élection du président de la République au suffrage universel direct, entraînant une dissolution de l'Assemblée nationale et l'émergence du fait majoritaire indissociable d'une pratique singulière de la constitution de 1958. La question n'est pas posée directement, mais il s'agit de cela, une fois décrypté le libellé du sujet.

Les rapports entre les termes du sujet sont aussi une autre donnée à prendre en compte. Ce sont bien souvent les mots auxquels on ne prête pas toujours attention qui ont leur importance comme des termes susceptibles de modifier le sens d'une phrase ou les conjonctions de coordination associant des mots. Ce qui peut paraître anodin peut se révéler essentiel pour bien traiter le sujet.

► **Exemple 1**

Le pouvoir du président de la République face à la cohabitation

Il ne s'agit pas ici de traiter du pouvoir en général du Président mais bien d'étudier le pouvoir présidentiel en cette situation particulière de cohabitation. Le mot « face à » donne tout son sens au sujet.

► **Exemple 2**

La Troisième République et la responsabilité gouvernementale

Il faut ici faire attention à la conjonction de coordination « et » ainsi qu'à l'ordre des termes.

Il importe alors de ne pas étudier la Troisième République et la responsabilité gouvernementale séparément ce qui serait hors sujet puisque les deux termes du sujet ne seraient que juxtaposés : il s'agit bien de confronter ces deux notions tout le long de la démonstration en développant la conception et la mise en œuvre de cette responsabilité sous et seulement cette Troisième République.

Le sujet compris, on est alors pleinement en mesure d'en saisir l'intérêt. Le plus souvent, cela renvoie à des questions soulevées durant l'année au cours des enseignements reçus (cours magistral et travaux dirigés). Il n'est dès lors pas inutile de varier les interrogations susceptibles de se greffer au sujet, parce que découlant de la définition des principaux termes du sujet. Il faut en somme questionner le sujet. Plus les questions seront nombreuses, davantage la réflexion sera nourrie et débouchera quasi naturellement sur les principales argumentations nourrissant la réponse au sujet. L'objectif est bien de dégager l'idée directrice ayant vocation à orienter le traitement du sujet.

C'est à l'aide des questions soulevées précédemment que l'on en vient à recenser ses connaissances, et ce faisant les idées suscitées par le sujet avec le réflexe de les hiérarchiser, toutes ne présentant pas le même degré de pertinence.

L'énumération des idées doit prendre en compte le fait qu'il ne s'agit pas d'une simple question de cours mais d'une dissertation, ce qui implique que les éléments nécessaires à sa composition soient empruntés à plusieurs parties du cours sans automatiquement en suivre le découpage en partie, chapitres et autres sections : la structuration d'un cours présente sa propre logique pédagogique qui ne colle pas nécessairement avec le cheminement de la dissertation. Par ailleurs, il est bon de ne pas omettre les textes étudiés en travaux dirigés ou les passages d'ouvrages lus en cours d'année et qui pourraient étayer le devoir. Cet inventaire doit refléter une vision large du sujet.

Si le sujet fait appel à des articles, des procédures et des événements les illustrant, il importe de les noter en priorité afin de ne pas les oublier lors de la phase de rédaction.

▀ **Exemple :** *La dissolution sous la V^e République*

Il faut noter que la dissolution renvoie à l'article 12 de la constitution, préciser la procédure s'y rattachant sans oublier les différentes applications en les distinguant dans leurs finalités (1962, 1968 : crise politique et sociale ; 1981, 1988 : recherche d'une majorité parlementaire ; 1997 : tactique politique).

Il convient ensuite d'agencer les idées répertoriées. On peut éventuellement les disposer en trois catégories d'éléments :

- les éléments manifestement hors sujet, à éliminer d'emblée ;
- les éléments ressortant du cœur du sujet donnant lieu à réflexion, en insistant sur les mots, voire des phrases-clés, de nature à nourrir la rédaction du futur développement ;
- les éléments se situant à la lisière du sujet, susceptibles aussi bien d'être exclus qu'inclus dans le corps du devoir ; si exclusion il y a, ces éléments ne doivent pas être passés sous silence, l'introduction devant à tout le moins justifier leur élimination lors de la délimitation du sujet.

Le tri et l'agencement des connaissances étant achevés, une ultime relecture s'impose confortant d'autant l'élaboration du plan, laquelle passe au préalable par la définition d'une problématique.

La problématisation du sujet est cruciale car c'est elle qui va amener une réflexion juridique personnelle sur le sujet. Elle exprime le cœur du devoir si ce n'est son âme, car c'est par elle que l'on précise ce qui va « animer » toute la dissertation.

La problématique doit englober tout le sujet mais seulement le sujet pour ne pas verser dans le hors sujet rédhibitoire. C'est elle qui doit susciter le débat rendant faisables des développements qui aillent au-delà du pur descriptif. Elle est l'indispensable fil conducteur de l'argumentation qui va permettre au correcteur de comprendre la logique sous-tendant le devoir.

Elle ne vient pas spontanément mais résulte de connaissances sélectionnées, assimilées et comprises alimentant une idée directrice à l'origine de la problématisation du sujet.

► **Exemple :** *Qu'est-ce que l'État ?*

L'État est un concept du droit public assez difficile à définir. Cependant d'une manière générale on peut s'appuyer sur ses éléments objectifs. Ainsi un État est toujours constitué de trois éléments : un territoire, une population et une souveraineté.

Parmi ces éléments, il y a deux éléments incontournables et préalables : le territoire (pas d'État sans territoire) et la population (une population sédentarisée recherche une protection parce qu'elle est devenue une nation). Mais le troisième élément la souveraineté est fondamental, car c'est ce qui va permettre à l'État d'être indépendant et de protéger la population sur son territoire.

Il faut donc répondre au sujet en problématisant ce qui est au cœur de sa définition.

Dès lors la problématique peut être la suivante :

- Quels sont les critères permettant de définir l'État ?

Ou :

- Les fondements objectifs de l'État sont-ils au cœur de son origine créatrice ?

Ou encore :

- Les éléments constitutifs de l'État ont-ils tous la même influence dans sa réalisation ?

On remarquera que la problématique est posée sous une forme interrogative. Ce n'est pas une obligation et on pourrait s'appuyer sur une affirmation que le développement aura pour but de justifier. Mais l'affirmation peut très vite tomber en postulat au risque de rendre artificielle la démonstration. C'est pourquoi, tout problème appelant une solution, il peut être préférable de problématiser sous une forme interrogative.

➤ Étape 4 Élaboration du plan et ossature du développement ⌚ 20 min

Un bon plan est celui dont la seule lecture permet d'appréhender la réponse au sujet. Colonne vertébrale de la dissertation, il doit attester de la maîtrise du sujet.

Parfois, l'intitulé du sujet pourrait laisser croire à l'existence d'un plan faussement évident, c'est le cas lorsqu'il existe deux notions reliées par une conjonction de coordination ou lorsque deux conceptions sont formulées ensemble. Il importe alors de ne pas étudier successivement les termes du sujet simplement dans l'ordre même de leur énonciation alors que c'est leur articulation qui confère au sujet tout son intérêt.

● Exemple 1 : *Démocratie et souveraineté*

Il ne faut pas adopter un plan évoquant en première partie la démocratie et en seconde partie la souveraineté. En réalité ce type de sujet nécessite de relier en permanence les deux notions, en somme de les confronter tout le long du développement.

● Exemple 2 : *Le contrôle de constitutionnalité en Europe et aux États-Unis*

Il ne faut surtout pas traiter en première partie « l'Europe » et en deuxième partie « les États-Unis » : le sujet demande une comparaison du début à la fin de la démonstration, sauf là encore à juxtaposer les deux notions, faisant l'impasse sur l'intérêt même du sujet.

L'élaboration du plan est une opération essentielle, l'enjeu étant d'aboutir à une bonne structuration de la réponse au sujet en regroupant les éléments clés au sein de subdivisions pertinentes.

Faut-il adopter deux ou trois parties ?

Cette question ne comporte pas de réponse systématique, valable pour tous les sujets. Comme il est possible de considérer le plan comme une méthode d'exposition, certains sujets peuvent appeler trois parties et d'autres deux parties. Il convient néanmoins d'aller au plus simple et au plus concis. Les parties devant être subdivisées, il faut aussi avoir à l'esprit que le temps favorise davantage le plan en deux parties. C'est peut-être là la meilleure incitation pour l'adopter. Pourquoi si tout peut être dit en deux parties, rechercher une autre structure ? Mais si un plan en trois parties paraît supérieur pour la démonstration et que le temps le permet il ne faut pas se l'interdire tout en veillant à leur équilibre global : des parties par trop disparates dans leur longueur trahissent une problématique bancale. Il faut cependant veiller à ne pas construire un triptyque « thèse, antithèse synthèse », c'est à bannir car la dissertation juridique appelle à construire un plan donnant une réponse précise au sujet.

Dans leur présentation formelle, les parties de la dissertation sont distinguées par des chiffres romains (I, II), les sous-parties, toujours indispensables, en lettres capitales (A, B).

On obtient alors la présentation suivante :

■	Première partie : I.
	Première sous-partie : A.
	Deuxième sous-partie : B.
■	Deuxième partie : II.
	Première sous-partie : A.
	Deuxième sous-partie : B.

Chaque choix de titre doit s'opérer en fonction de la problématique soulevée. Ainsi tous les titres doivent être en résonance les uns avec les autres, déployant les diverses facettes de l'idée directrice guidant la problématique. Autrement dit, les titres de sous-parties (A et B) justifient le titre de la partie (I ou II). À défaut, on constate un décalage révélant un manque de cohérence fragilisant ce qui devait être une démonstration. Les titres doivent être le plus « parlant » possible, tout en n'employant que des mots ou groupes de mots, les verbes conjugués étant proscrits. Outre d'être expressifs, ils se doivent être en adéquation avec le contenu de la subdivision en cause, évitant d'apparaître comme interchangeables, quels que soient les sujets abordés alors qu'en lui-même, un titre est censé contribuer à la réflexion formulée.

Les titres doivent être présentés de manière homogène : le titre de la première partie sera construit de la même façon que celui de la seconde partie, le titre de la première sous-partie s'harmonisera avec celui de la seconde. Les idées et les connaissances doivent être ordonnées de façon rationnelle. Elles ne doivent pas être exposées en vrac, sans lien entre elles, mais conforter la progression dans le raisonnement. La difficulté est de parvenir à des parties clairement différentes (car si le critère de distinction n'est pas assez net, il y a des risques d'empiétement d'une partie sur l'autre) sans pour autant rompre le lien entre elles, garantissant leur complémentarité.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le plan doit donc être « spécifique », ce qui veut dire qu'il ne pourrait pas servir pour traiter un autre sujet : le « sur-mesure » s'impose, le plan type relevant le plus souvent du mythe.

► Exemple

Si on reprend le sujet « Qu'est-ce que l'État ? », l'une des problématiques pouvant être retenue était : Les éléments constitutifs de l'État ont-ils tous la même influence dans sa réalisation ?

Pour répondre à cette problématique, le plan peut être le suivant :

- I. Territoire et population : les conditions préalables à la formation de l'État
 - A. Le territoire : l'élément premier
 - B. De la population à la nation : l'élément existentiel

- II. L'existence d'une autorité exclusive: condition déterminante de l'État
- A. Fondement et légitimité de l'organisation de l'État: perpétuer et protéger
 - B. Nature et contenu du pouvoir étatique à travers un gouvernement souverain

Le plan résulte de la problématique, puisqu'il exprime celle-ci. Les éléments constitutifs sont bien à l'origine de la création de l'État mais parmi eux il y en a deux qui sont les éléments premiers et un dernier qui est le facteur déterminant. Les sous-parties ne font qu'approfondir et justifier l'idée retenue dans chaque partie.

L'aménagement interne de chaque partie et sous-partie revêt tout autant d'importance. Ainsi chaque sous-partie, composée de paragraphes, développe deux à trois idées, illustrant et justifiant le choix de l'intitulé des sous-parties comme les sous-parties viennent étayer le choix du titre de la partie. À défaut, l'incohérence est mise à jour, altérant la fluidité de la dissertation. Il faut donc préciser dès la phase préparatoire ce que l'on va développer dans chaque sous-partie en inscrivant au brouillon l'idée qui sera développée dans chaque paragraphe.

Exemple

Dans la première partie pour justifier en A que le territoire est l'élément premier on développe deux paragraphes:

- §1 Pas d'État sans territoire
- §2 Le territoire détermine l'étendue géographique des pouvoirs de l'État

Et pour montrer en B que la population se mue en nation et devient l'élément existentiel on peut développer trois paragraphes:

- §1 Des populations sédentarisées engendrent un vouloir-vivre collectif
- §2 Naissance d'un sentiment national
- §3 Nuance à apporter: qui vient en premier: nation ou État? (Thèse de l'antériorité de la nation contre thèse de l'antériorité de l'État)

Dans la deuxième partie pour justifier en A l'importance de l'autorité souveraine on développe deux paragraphes:

- §1 Fondement: perpétuer la nation
- §2 Légitimité: protéger la population

Et pour insister en B sur le pouvoir d'un gouvernement souverain on développe trois paragraphes:

- §1 Tout État suppose une autorité souveraine
- §2 Pas d'État sans gouvernement
- §3 En revanche autonomie constitutionnelle, pas d'exigence dans le régime politique

Lors de la rédaction, il suffira de reprendre l'idée inscrite au brouillon pour la développer sur la copie. Précisons – s'il en est besoin – que les idées formulées ne sont pas des intitulés, seules les parties et sous-parties sont à titrer, mais il est important de bien faire cette démarche au brouillon pour ne pas être perdu au moment de la phase rédactionnelle.

*** Introduction**

À l'instar du plan l'introduction doit révéler la compréhension du sujet et dessiner les contours de la réponse apportée. La conclusion, si elle existe, parachève la démonstration.

L'introduction vise à présenter le sujet à traiter. Par conséquent, elle est tout aussi spécifique que le plan. Elle doit se rédiger avec progressivité à l'image d'un « entonnoir » de l'intérêt général du sujet à son intérêt particulier. Le cheminement de l'introduction du début à la fin se doit d'être logique et rigoureux. Pour ce faire, elle doit réunir quatre caractéristiques au sein de quatre paragraphes :

- §1. Le premier correspond à « l'intérêt général du sujet », son rôle est d'éveiller l'attention du lecteur. On peut débiter par une phrase d'accroche comme une citation à partir du moment où elle est liée au sujet, cela peut aussi être une anecdote ou fait d'actualité. L'essentiel est d'amener progressivement le sujet vers la définition de ses principaux termes. Il ne s'agit pas de définir chaque mot mais ceux qui vont permettre de le comprendre
- §2. Le second renvoie au « contexte du sujet ». Il peut être historique, c'est bien souvent le cas en droit constitutionnel, mais il peut aussi être doctrinal voire jurisprudentiel. Ce contexte permet de faire ressortir l'intérêt particulier du sujet.

NB : Si le contexte est long il peut justifier un paragraphe en tant que tel. À défaut, il peut être greffé au paragraphe menant à la problématique et la dissertation ne comporte plus que trois paragraphes.
- §3. Le troisième paragraphe correspond à « la problématisation du sujet », on présente ici l'enjeu du sujet par une approche graduelle de la problématique. En effet, cette dernière est liée au contexte et à l'intérêt du sujet. Il s'agit de justifier le choix de la problématique en partant de l'idée directrice du sujet née de l'ensemble des réflexions qui précèdent. L'objectif est de conduire à la problématique en la présentant comme découlant naturellement du sujet. Voilà pourquoi, il n'est pas nécessaire de terminer ce paragraphe par une interrogation à partir du moment la problématisation du sujet est bien posée, mais bien souvent par souci de clarté et de singularité on pourra préférer la formulation interrogative pour la présenter. Cependant, l'amoncellement de questions est à éviter et ne saurait pallier la carence de problématique.
- §4. Le quatrième et dernier paragraphe constitue l'annonce du plan, le point d'arrivée de l'introduction qui va préparer au développement, autrement dit les parties découlant de la problématique. Il ne dévoile pas la structure interne de celles-ci ; ce n'est qu'au début de chacune d'elles que seront annoncées les sous-parties à travers des chapeaux introductifs. L'objectif de ce dernier paragraphe est de bien afficher le lien indéfectible entre la problématique posée et le plan choisi. Les deux sont indissociables. Il ne doit y avoir aucun décalage entre le plan choisi et la problématique retenue, la seule lecture des intitulés suffisant à l'attester.

* Conclusion

 10 min

Il est de coutume d'affirmer son caractère non obligatoire mais sa plus-value n'est pas négligeable pour peu qu'elle soit une véritable conclusion. Elle doit en effet revêtir une forme spécifique comportant deux éléments : une réponse définitive au sujet et une ouverture.

1. Réponse définitive : il faut convaincre de l'épuisement du sujet par une réponse définitive à la problématique posée en évitant de répéter ce qui a été dit précédemment dans le développement. Il est toutefois possible de souligner un point jugé comme le plus important et qu'il semble nécessaire de valoriser au point de terminer par lui.
2. Ouverture ou élargissement : l'épuisement du sujet ne signifie pas nécessairement sa clôture et d'autres aspects peuvent pointer à l'issue de la démonstration, une perspective renvoyant par exemple à un autre problème accolé au thème traité ou aux évolutions envisageables. Il s'agit en tout état de cause de ne pas plaquer artificiellement des propos déconnectés du travail fourni, l'ouverture pour elle-même ne présentant pas le moindre intérêt.

En somme, si aucune conclusion ne semble s'imposer naturellement, il vaut mieux s'en abstenir afin de ne pas être maladroit.

Phase 2 : La rédaction

 1 h 30

On procède maintenant à la rédaction proprement dite du devoir sur la copie en suivant scrupuleusement ce qui a été planifié au brouillon, conçu tel un authentique « GPS rédactionnel ». Pour cela on procède à 4 étapes.

> Étape 1 Introduction

 10 min

On recopie l'introduction préalablement rédigée au brouillon. Éventuellement, il est possible de regrouper les éléments détaillés au brouillon et de rédiger seulement ensuite sur la copie. Il est néanmoins fortement conseillé de rédiger en premier jet au brouillon, la version finale sur la copie d'examen ne pouvant qu'en tirer profit.

Il importe de veiller à ce que l'introduction expose bien tous les tenants et aboutissants du sujet pour d'autant mieux aboutir à sa problématisation. Il convient donc de prévoir sa structuration en 3 à 4 paragraphes formalisant les ingrédients attendus : présentation du sujet, intérêt du sujet, problématique et annonce du plan.

Le développement de la dissertation s'effectue directement au propre. Il se fait en respectant le plan choisi et en ayant à l'esprit la nécessité de proscrire le pur descriptif ou un catalogue de connaissances dénué de tout fil conducteur. La rédaction du développement ne se fait pas au hasard, elle se réalise en suivant les éléments précisés au brouillon. On prend soin de rédiger maintenant les paragraphes dont les idées ont été détaillées lors de l'élaboration du plan.

L'écriture juridique doit être exacte, l'utilisation de citation doit se faire entre guillemets que ce soit une phrase empruntée à un auteur, à une décision de justice ou à un texte normatif (constitution, loi...). L'usage d'abréviations est banni sauf s'il s'agit de sigles communément admis (AN pour Assemblée nationale, CESE pour Conseil économique social et environnemental...). La rédaction d'une copie d'examen n'est pas une prise de notes de cours !

La présentation revêt également une grande importance. Elle doit être structurée, c'est-à-dire qu'on passera une ou plusieurs lignes pour conclure et on en fera autant pour séparer les principaux développements du devoir qui se doit d'être aéré. Les intitulés des parties et sous-parties doivent être inscrits et mis en évidence.

On doit enfin insister à nouveau sur la cohérence de la démonstration. C'est-à-dire que le devoir ne sera pas confus, le correcteur ne doit ressentir aucune distorsion, aucun à-coup ni parachutage d'idées. La cohésion sera mise en valeur par des annonces de plan, annonce bien sûr des parties à la fin de l'introduction, mais au surplus, annonce des sous-parties au sein d'un « chapeau introductif » au début de chaque partie qui annoncent leurs différents éléments. Il ne faut donc pas délaissé les chapeaux introductifs des sous-parties. Ils sont là pour justifier le choix des intitulés des subdivisions à venir et guider ainsi le lecteur dans le déroulement de la pensée. C'est pourquoi, un tel chapeau ne peut être rédigé de manière simpliste en se contentant d'annoncer abruptement le titre des sous-parties. Il doit être argumenté, chacune des sous-parties constituant un jalon d'une démonstration d'ensemble. On peut s'assurer d'une rédaction convaincante des chapeaux introductifs des sous-parties dès l'instant où leur simple lecture permet de saisir explicitement le but du développement et son articulation interne.

Les transitions, gage de fluidité, doivent baliser la dissertation et seront donc présentes entre les parties et les sous-parties. Les différentes idées au sein de chaque développement ont vocation à être reliées ; la forme ne faisant que refléter le fond, on ne parvient à enchaîner les étapes d'une démonstration que dans la mesure où tout apparaît bien ordonné.

✓ Dans tous les cas il faut

- Faire des phrases courtes et claires (pour reprendre Boileau : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement »).
- Ne pas écrire à la première personne mais utiliser des formulations impersonnelles.

- Ne pas oublier de soigner le style, l'orthographe et la grammaire : les fautes d'orthographe et de syntaxe sont tout bonnement inacceptables. Elles dévaloriseront inéluctablement la qualité d'ensemble même si le contenu répond aux attentes du correcteur. Ajoutons que certaines fautes, particulièrement grossières, outre qu'elles démontrent une incompréhension de la langue, ne sont pas sans révéler une déficience manifeste dans le maniement des concepts.

> Étape 3 Conclusion

🕒 5 min

Comme déjà entrevu, il n'est parfois pas nécessaire de rédiger une conclusion soit parce qu'elle n'est pas demandée soit parce que le dernier paragraphe de la dernière sous partie dégage une ouverture se suffisant à elle-même. Pour autant, hors ces deux cas de figure, la conclusion est préconisée et tout comme l'introduction elle aura été rédigée au brouillon afin de la recopier sur la copie. Il est en effet indispensable de la rédiger au préalable, puisque parvenu à ce stade de l'examen, il ne reste qu'un temps limité pour peser les termes d'une conclusion réfléchie.

> Étape 4 Relecture

🕒 10 min

Il est impératif de relire l'ensemble de la dissertation afin de veiller à ne pas laisser de fautes d'orthographe ou de laisser des incohérences, si ce n'est des contresens. L'idéal serait de relire deux fois la copie.

Il est parfois fastidieux de le faire, c'est pourquoi il est également concevable de procéder à une relecture par étapes, c'est-à-dire après avoir achevé chaque sous-partie. Cela a en plus l'avantage de garder à l'esprit ce que l'on vient d'écrire et de contrôler d'autant la progressivité de la dissertation.

✔ NB: La gestion du temps

- La durée de l'examen, trois heures est un paramètre clé de l'épreuve.
- Les temps donnés sont indicatifs, avec de l'expérience et suivant les sujets, il est possible d'adopter des variantes pour chacune des étapes du travail en ne perdant pas de vue cependant qu'il est difficile, pour ne pas dire périlleux, de ne pas consacrer au moins une heure trente tant à la phase préparatoire qu'à celle rédactionnelle et c'est donc au sein de ces deux séquences que la modulation du temps pourra s'opérer.

Le commentaire

Le commentaire, quel qu'en soit l'objet, doit obéir à certaines règles. Tout d'abord il doit être construit, c'est-à-dire qu'il respecte le même formalisme qu'une dissertation en ayant une introduction, un plan apparent et une conclusion éventuelle. Mais la manière de commenter présente une spécificité la distinguant de la dissertation. Si cette dernière se veut surtout démonstrative l'exercice du commentaire mobilise principalement des qualités d'analyse. Et contrairement à une idée reçue, fortement ancrée chez les étudiants, il faut autant de connaissances et de réflexion pour faire un commentaire que pour une dissertation. Ce qui diffère est la manière d'utiliser ses connaissances. Dans un commentaire elles sont là pour nourrir l'analyse et donner une illustration du document à étudier.

L'objet du commentaire en droit constitutionnel peut être un texte de doctrine, l'extrait d'articles d'une constitution ou tout autre texte normatif (loi organique, loi...), une décision du Conseil constitutionnel, la déclaration ou un extrait de mémoires d'hommes politiques, voire même un dessin ou une comparaison de deux textes. La diversité est de règle.

1 Le commentaire de texte

Comme pour la dissertation on utilise ici aussi deux à trois feuilles de brouillon sur lesquelles on ne rédigera qu'au recto afin de bénéficier d'un panorama de son travail.

Phase 1 : Préparation au brouillon

 1 h 30

Cette phase préparatoire comprend 5 étapes : Lecture, Analyse, Problématique, Plan, Rédaction.

> Étape 1 Lecture du texte et réalisation d'une fiche d'identification

 10 min

Il importe tout d'abord de lire dans sa totalité le texte.

Ensuite il faut relever certains éléments incontournables pour procéder à une fiche de lecture ou d'identification du texte :

- Quelle est la nature du texte ? Est-ce par exemple un article ou un extrait d'ouvrage ?
On rappellera les prescriptions académiques qui permettent d'identifier la nature du texte : s'il s'agit d'un article : le titre de la revue sera en italique mais non le titre de l'article. Si en revanche le texte provient d'un extrait d'ouvrage, le titre sera en italique. Pour le cas particulier d'une communication de colloque publiée, on aura d'abord l'auteur et sa communication sans italique puis l'organisateur et le titre du colloque en italique.

● Exemple 1 : Pour un ouvrage

Maurice Hauriou, *Précis élémentaire de droit constitutionnel*, Sirey, 1925.

● Exemple 2 : Pour un article

Léon Duguit, « La représentation syndicale au Parlement », *Revue Politique et Parlementaire*, 1911, p. 33-34.

● Exemple 3 : Pour une communication au sein d'un colloque dont les actes sont publiés

Jean-Marc Baïssus, « Le droit français, modèle du droit continental ? », in *Quel avenir pour le modèle juridique français dans le monde ?* dir. Rémy Cabrillac, Economica, 2011, p. 11-22.

- Qui est l'auteur ? Est-ce un personnage politique, un universitaire ou encore un journaliste ?
- Quelle est sa date ? C'est important pour voir où il se situe chronologiquement. Est-ce un texte contemporain ou ancien ?

- Enfin y a-t-il une indication sur le lieu de ce texte ? Est-ce qu'il s'agit d'un texte national ou étranger ?

Pour faire simple ces 4 questions peuvent renvoyer à 4 interrogations mnémotechniques : Qui ? Quand ? Quoi ? Où ?

Ces éléments sont nécessaires pour, après la première lecture, commencer à déterminer la portée du texte. Si c'est par exemple un extrait du discours de Bayeux du général de Gaulle en 1946, c'est vraisemblablement à la fois pour analyser ce qu'il proposait comme réforme constitutionnelle et parce que ce discours se présente comme une trame, une ébauche pour la future V^e République. Autrement dit, bien souvent un texte est à contextualiser en rappelant les circonstances de sa production et le débat qu'il a pu provoquer.

En procédant de la sorte, cela permet bien souvent de commencer à situer l'intérêt du texte par rapport au cours et enseignements reçus, car le texte n'est jamais donné de manière fortuite. Cette fiche permettra également de réaliser le début de l'introduction.

➤ Étape 2 Analyse linéaire du texte avec appel aux connaissances juridiques

 40 min

Après cette étape préparatoire, il est temps de procéder à une seconde lecture afin de mettre en évidence les mots-clés et les phrases importantes. On les identifie non pas au hasard mais en faisant appel à ses connaissances juridiques. Il faut souligner les termes juridiques, mais aussi politiques car ils peuvent donner un éclaircissement sur la pratique d'une procédure. Il faut aussi souligner les dates et les personnages évoqués, les anecdotes, les événements, autant d'éléments de nature à éclairer l'interprétation du texte.

D'un point de vue pratique, il est possible de numéroter les lignes ou à défaut les paragraphes afin de se repérer dans le texte et éventuellement d'en faire usage dans le développement du commentaire. Il convient ensuite de noter au brouillon ce qui a été souligné et procéder à une analyse. Il s'agit d'évaluer ce que dit le texte et parfois ce qu'il ne dit pas.

Exemple

« La compétence du Parlement pour prendre des mesures relevant du domaine de la loi est en dehors des cas prévus par la constitution [...] exclusive : le législateur ne saurait déléguer sa compétence dans un cas non prévu par la constitution ».

Thierry S. Renoux et Michel de Villiers, *Code constitutionnel*, Litec, 2005, p. 410.

Ici le texte évoque la compétence du Parlement sous la V^e République qui a notamment consacré un domaine réservé à la loi, domaine qui lui est exclusif. Il précise également que la constitution a néanmoins prévu des cas où le législateur peut déléguer sa compétence. Tout l'intérêt du commentaire est de citer les cas que le texte n'évoque pas directement ou juste sur un mode indirect. Ainsi le référendum législatif de l'article 11 permettant au Peuple de se substituer au Parlement comme la procédure des ordonnances de l'article 38 prévoyant explicitement une délégation au gouvernement.

Voilà pourquoi l'analyse requiert un certain temps : l'étude attentive du texte doit faire ressortir des observations et réflexions qui viendront nourrir le commentaire. L'acte de commenter vise à éclairer l'arrière-plan du texte comme à dévoiler ce qui est dit entre les lignes sauf à se réduire à une simple paraphrase, c'est-à-dire une reprise, sous une forme différente, du texte lui-même ; en somme la lecture d'une telle paraphrase n'apporte rien de plus que celle du texte lui-même, si ce n'est une qualité rédactionnelle moindre au regard du texte original. C'est là que réside le cœur de l'épreuve du commentaire.

Pour ce faire, chaque mot-clé ou phrase clé doit susciter une réflexion en lien avec des connaissances juridiques acquises au cours de l'année. Il faut s'astreindre à cette démarche : à un mot-clé, une définition et une réflexion. À une phrase clé, une réflexion qui vient confirmer ou infirmer, à tout le moins nuancer l'avis de l'auteur. Le commentaire, nécessairement argumenté, naît de ce va-et-vient entre les parties du texte et les enseignements reçus en cours magistral et travaux dirigés.

En faisant ce travail de défrichage, on parvient progressivement à repérer les passages importants du texte et leur articulation. Attention à ne pas se fier à la longueur des développements, il importe avant tout de pointer l'intérêt juridique. Ainsi, plusieurs paragraphes peuvent ne correspondre qu'à un seul thème d'analyse alors qu'un autre thème se contentera d'un seul paragraphe. L'essentiel est de mettre à jour l'agencement du texte facilitant ainsi l'émergence d'une problématique de laquelle découlera l'adoption d'un plan.

➤ Étape 3 Problématique

🕒 10 min

Elle est l'idée directrice du texte.

La problématique est donc imposée par le texte, elle ne se détermine pas librement comme pour une dissertation. Elle met en lumière l'intérêt juridique du texte. La formulation de la problématique est donc liée à ce qui résume la pensée de l'auteur ; ce qu'il a voulu démontrer.

► Exemple

« Pour que le président de la République puisse porter et exercer sa charge [...], il lui faut la confiance explicite de la nation. Permettez-moi de dire qu'en reprenant la tête de l'État, en 1958, je pensais que pour moi-même et à cet égard, les événements de l'Histoire avaient déjà fait le nécessaire. [...] Bref, j'ai alors accepté que le texte initial de notre Constitution soumit l'élection du président à un collège relativement restreint d'environ 80 000 élus.

Mais, [...] la question serait très différente pour ceux qui, n'ayant pas nécessairement reçu des événements la même marque nationale, viendront après moi, tour à tour, prendre le poste que j'occupe à présent. Ceux-là, pour qu'ils soient entièrement en mesure et complètement obligés de porter la charge suprême, quelque puisse être son poids, et qu'ainsi notre République continue d'avoir une bonne chance de demeurer solide, efficace et populaire en dépit des démons de nos divisions, il faudra

qu'ils en reçoivent directement mission de l'ensemble des citoyens. [...] Je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : [...] le président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel.

Sur ce sujet, par quelle voie convient-il que le pays exprime sa décision ? Je réponds : par la plus démocratique, la voix de référendum. C'est aussi la plus justifiée, car la souveraineté nationale appartient au peuple et elle lui appartient évidemment, d'abord, dans le domaine constituant. »

Charles de Gaulle, conférence de presse du 20 septembre 1962.

Dans ce texte qui est en fait une conférence de presse du général de Gaulle en tant que chef de l'État, l'idée directrice est double : il s'agit d'une part des raisons de l'instauration de l'élection du président de la République au suffrage universel direct et d'autre part du moyen pour y parvenir en s'adressant directement aux Français. La problématique en découlant peut être formulée ainsi : quelles sont les raisons avancées par le général de Gaulle pour solliciter directement les Français dans sa volonté de faire élire le président de la République au suffrage universel direct ?

➤ Étape 4 Élaboration du plan

🕒 10 min

La problématique révèle que le texte a été construit par son auteur autour d'une idée directrice. Cette idée se justifie par différents arguments exposés dans le texte. Il est possible de reprendre cette argumentation et d'en faire des titres. On peut donc avoir un plan linéaire si les idées s'enchaînent les unes à la suite des autres, ou un plan plus thématique si les idées ne s'enchaînent pas.

C'est en repérant les idées développées dans le texte que les intitulés vont pouvoir être déterminés. Voilà pourquoi, il est possible d'adopter des phrases du texte citées entre guillemets comme intitulés, à condition bien sûr qu'elles soient suffisamment synthétiques. Ici aussi, comme pour la dissertation le plan renvoie à deux ou trois parties subdivisées chacune en deux sous-parties.

► Exemple

Si l'on reprend l'allocution du général de Gaulle le plan peut être le suivant :

- I. Une élection présidentielle directe afin de renforcer la légitimité présidentielle
 - A. Raisons d'un collège élargi en 1958
 - B. Raisons de l'élection directe en 1962
- II. Une réforme conditionnée par le référendum
 - A. La voie certes la plus démocratique mais d'une constitutionnalité douteuse
 - B. Une réforme légitimée directement par le peuple.

Ici en toute logique, problématique et plan sont liés puisqu'ils sont tous les deux issus de l'idée directrice du texte expliquant sa structuration. En premier lieu, les §1 et §2 exposent les raisons de l'élection du président de la République d'abord au collège élargi en 1958 et celles motivant une nouvelle réforme en 1962. En second lieu, la voie pour y parvenir est abordée. De Gaulle pose lui-même

la question pour donner la réponse : l'expression du suffrage universel direct. Il passe cependant sous silence l'idée d'une inconstitutionnalité de la procédure et ce sera tout l'intérêt du commentaire de la soulever dans le développement, données constitutionnelles à l'appui.

Le plan doit également être le moment de préciser ce que l'on va développer dans chaque paragraphe des sous-parties. Cela va se faire à l'aide de l'étape 2 ayant analysé de manière linéaire le texte en faisant appel à ses connaissances juridiques.

Exemple

Dans la première partie :

• Pour justifier les raisons d'un collège élargi

- § 1. Nécessaire pour permettre au chef de l'État d'exercer sa charge notamment d'arbitre.
- § 2. Acceptable parce que le général de Gaulle bénéficiait d'ores et déjà d'une légitimité historique.

• Pour montrer les raisons de l'élection directe de 1962

- § 1. Conférer aux successeurs du général de Gaulle une légitimité aussi importante, si ce n'est davantage que sa légitimité historique : la légitimité populaire.
- § 2. La seule manière de se préserver des « divisions » notamment partisans, et donc de faire contrepoids si besoin au Parlement.

Dans la deuxième partie :

• Pour justifier la voie démocratique et inconstitutionnelle

- § 1. Utiliser l'article 11 de la Constitution et non pas l'article 89 pour contourner l'opposition du Sénat qui bloquerait la procédure empêchant ainsi la réforme.
- § 2. Débat passé sous silence parce que le président de la République se considère comme le meilleur interprète de la constitution.

• Pour montrer comment la réforme est légitimée directement par le peuple

- § 1. La souveraineté appartient au peuple et par conséquent il a nécessairement vocation à exercer le pouvoir constituant.
- § 2. Un raisonnement gaulliste faisant écho avec la décision du Conseil constitutionnel du 6 novembre 1962 qui refuse de contrôler la procédure justement en raison de l'expression directe de la souveraineté populaire.

Lors de la phase rédactionnelle, il suffira de partir des idées inscrites pour chaque paragraphe au brouillon pour les développer sur la copie. S'astreindre de la sorte à détailler la teneur des paragraphes évite l'improvisation, toujours risquée, lors de la rédaction.

Droit constitutionnel

Méthodologie et exercices corrigés

Cet ouvrage de droit constitutionnel permet d'appréhender n'importe quel type d'épreuves rencontré lors de la première année de licence.

Une première partie est consacrée à la méthodologie des principaux exercices traditionnellement proposés en travaux dirigés et en examen : la dissertation, le commentaire (de toute nature), le cas pratique.

Une seconde partie thématique couvre l'intégralité du programme de droit constitutionnel en seize chapitres. Chaque chapitre propose un sujet susceptible d'être donné à un examen, puis développe les étapes nécessaires à la réussite d'une bonne copie, de la phase préparatoire du brouillon jusqu'à la rédaction finalisée.

Il s'adresse en particulier aux étudiants inscrits en première année d'une Licence de droit, d'AES et de science politique.

Silvano AROMATARIO est maître de conférences à l'Université de Valenciennes.

Alexandre BONDUELLE est maître de conférences à l'Université de Valenciennes et ancien doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

www.editions-ellipses.fr

